AG Halle : réfléchir… un gage de courage !

Les Assemblées Générales Nationales du 23 février dernier ont levé les derniers doutes subsistants de la saison 2024. Et ce, en prenant parfois la précaution de ne pas porter des interdits drastiques sur les points de discorde. Des portes furent parfois laissées entrouvertes pour permettre aux mandataires se sentant lésés de répondre, sous leur responsabilité dès lors, au(x) souhait(s) de leurs amateurs défendus en vain.

« *Pour aller de l'avant, il faut prendre du recul. Car prendre du recul, c'est prendre de l'élan* ». Cette citation est à mettre au crédit des chansons de MC Solaar qui s'implique dans les problèmes d'exclusion. Ce jour, « Coulon Futé » s'inspire des propos de ce rappeur français pour initier des pistes de réflexion au sortir des récentes Assemblées Générales Nationales. Ces dernières n'ont pas entre autres confirmé des autorisations accordées en novembre 2023. Celle d'abord accordant au Hainaut l'assentiment de jouer le demi-fond à une nuit de panier. Celle ensuite, demandée par la province d'Anvers, autorisant de scinder les championnats nationaux de vitesse. Ces deux retournements majeurs ont, au terme des débats, occulté moult points positifs arrêtés au profit du portefeuille de l'amateur et de la trésorerie nationale.

Comment interpréter, en toute objectivité et sans prendre le moindre parti, ces décisions contradictoires prises en l'espace de quelques semaines ? La question mérite à vrai dire d'être étudiée. A posteriori, des réflexions menées en interne ou de très vraisemblables interventions externes aux instances statutairement décisionnelles, se seraient-elles tout bonnement imprégnées de la fable « *Le Coche et la Mouche* » de Jean de La Fontaine ?

Zénitude vous dites ! En portant un regard sur les assemblées générales nationales des dernières années de la présente législature en cours, un point commun se dégage avec certitude. Les débats sont devenus calmes, posés, respectueux du temps de parole de chacun. Bref, ils invitent à comparer l'auditoire « *De Witte Duif* » à un agréable endroit de causerie où il fait bon de s'y trouver. Ils invitent en d'autres termes à un endroit public de « *détente* » où café, cola et eau accompagnent les conversations. Désormais les « *montées spectaculaires et*

théâtrales dans les tours » ouïes lors de précédentes législatures sont remisées. Par absence d'intervenants nerveux confrontés à des montées d'adrénaline ? C'est plus que vraisemblable. Ce qui n'est pas pour déplaire. Toutefois, tout ne se déroule pas pour autant dans le meilleur des mondes si l'on ose se référer à l'intervention de **Wim Logie**, un des vice-présidents nationaux, demandant, le 23 février dernier, à l'assemblée de privilégier le regard national au détriment du regard provincial.

Frilosité. La cohésion ferait-elle réellement défaut dans les rangs de l'hémicycle fédéral ? Il est logique, à certaines occasions, de se le demander. Certes des différenciations compréhensibles existent entre le Nord et le Sud du pays. Tant le déséquilibre créé par le niveau d'implantation du sport ailé dans ces deux régions est manifeste. Mais il convient de ne pas oublier de tenir compte que le Sud est la porte d'entrée pour le Nord à la sortie de « *L'Hexagone* » français. Ce qui justifie la plausible existence d'approches et de sensibilités différentes dans les traitements des problématiques rencontrées.

Tant au Nord qu'au Sud, la cohésion susceptible d'être attendue serait-elle timide voire fragile. Les scénarios inhérents aux récents traitements des deux points sensibles précités lors de la dernière assemblée générale nationale autorisent à le penser. En effet, comment interpréter la demande spontanée du Limbourgeois **Wim Kempeneers** de procéder à des votes secrets car, selon ses dires, des mandataires se sentent mal à l'aise. L'ombre les rassurerait-elle en disposant d'un pouvoir discrétionnaire ? Dissimulerait-elle tout manque de solidarité dans chaque rang linguistique ? Ces questions ne peuvent qu'interpeler. En toute logique, elles ramènent avant tout à celle posée en assemblée, sans recevoir de réponse, par le Luxembourgeois **Patrick Cherain** soucieux de connaître les pressions extérieures effectuées dans les circonstances inhérentes aux problématiques. Le véritable pouvoir décisionnel relèverait-il par hasard (?) de sphères extérieures ?

Faute de poids. Penser appliquer en Hainaut un séjour d'une nuit de panier en demi-fond n'est pas compatible avec la participation aux championnats nationaux de cette discipline. Ce qui fit dire, au cœur des débats, à **Jacques Mayeur,** lors de la défense des intérêts hennuyers, que les mandataires nationaux seront les fossoyeurs du petit demi-fond de la province.

Concrètement cet interdit sportif décrété a en réalité transféré, au sortir des assemblées générales nationales, la prise de responsabilité finale à l'EPR Hainaut-Brabant wallon qui disposait toujours de la latitude de répondre

favorablement au désir « transparisien » de sa base ailée. Au passage, ce désir aurait exercé un impact tout différent si un sondage sur ce sujet avait été réalisé en recourant à « *RFCB-Admin* ». Par contre ce ne fut pas le cas pour la problématique de la composition de la nourriture pendant le transport et sur le lieu de lâcher. Toutefois, le sondage effectué fut finalement jugé non représentatif par la Comité Sportif National.

A vrai dire, pour beaucoup d'amateurs, selon les échos répétés durant la saison, le désir de changement hennuyer en petit demi-fond résultait, outre des conséquences de la répétition de vents d'est éprouvants en début de compétition, d'une part, des temps d'attente sur le territoire belge avant de prendre la direction exclusive de Saran pendant la quasi-totalité de la campagne et, d'autre part, de la comparaison des états physiques des pigeons, engagés le même jour, à leurs retours de vols en demi-fond, en vitesse et à l'échelon national.

D'un fifrelin en Hainaut… Une très faible majorité (10 voix contre, 8 voix pour) a soldé le sort 2024 de la durée du séjour au panier en demi-fond en Hainaut. Ce score, comme évoqué supra, illustre la présence de lézardes au sein de l'assemblée. Il n'est nullement question de dénoncer le résultat (à vrai dire prévisible au départ selon les bruits de couloir entendus), la démocratie et la régularité du vote l'interdisent. Ce qui n'empêche pas le lecteur lambda de se prendre au jeu d'imaginer les différents scénarios possibles explicitant le score obtenu. La connaissance de la répartition au niveau provincial des mandataires nationaux présents ou excusés lors de l'assemblée permet certainement d'envisager quelques hypothèses. Cinq voix étaient francophones, une brabançonne flamande, deux flandriennes occidentales, cinq flandriennes orientales, une limbourgeoise et quatre anversoises. Il reste à chacun de trouver le bon compte ! Toutefois, pour corser le jeu, n'oublions pas que deux des voix flandriennes orientales étaient l'objet de procurations, l'une accordée au Hainaut, l'autre conservée dans le giron de la Flandre orientale. Place à l'imagination de chacun. La procuration flandrienne autorisant la voix de changer de camp linguistique n'était pas une première car, en novembre 2023 un mandataire du Brabant flamand avait donné procuration à son collègue du Brabant wallon.

…une rupture à Anvers. Le 23 février dernier, la province d'Anvers connut, elle aussi, un revers en voyant une de ses propositions, admise en novembre 2023, être recalée quelques semaines plus tard suite aux amendements flamands introduits conjointement par le Limbourg et la Flandre orientale. Les 13 voix contre pour 5 voix pour renforcent l'idée que l'intention poursuivie de programmer des championnats nationaux 2024 de petite vitesse adulée par les Anversois n'est pas mûre dans les esprits nordiques et sudistes.

Evidence. Il faut le reconnaître, les deux interdictions décidées en assemblée générale le 23 février dernier illustrent des lézardes existantes dans chaque partie linguistique du pays et occultées par un vote secret demandé. Ces dernières risquent encore de se creuser davantage à l'approche du prochain scrutin statutaire national car des convoitises locales ne peuvent que pigmenter les débats.

Lendemain de la veille. Sans perdre de temps et sans tenir une réunion en présentiel, les cinq mandataires de l'EPR Hainaut-Brabant wallon ont finalement décidé, au terme de contacts téléphoniques, de jouer le demi-fond à deux jours de panier par crainte de plainte(s) juridique(s) déposée(s) par des amateurs adeptes des championnats nationaux en cas d'interdiction d'y participer. Une crainte initiée en assemblée par le risque de devoir payer les frais judiciaires inhérents.

Par contre le retour à deux jours de panier eut pour conséquence notoire immédiate que Lessines est revenu sur sa position de ne pas organiser le demi-fond. Il le fera encore car les frontières EP/EPR sont ouvertes et permettront à des amateurs flamands de continuer à profiter des avantages du « *survol* » en bastion hennuyer. Des modifications seront, sans nul doute, apportées à différentes zones de participation rentrées en janvier malgré la libre circulation existante toutefois régulée par les critères de reprise des performances dans les championnats nationaux.

Par ailleurs, il ne faut pas sous-estimer les propos rapportant que des sociétés, confrontées à des problèmes de personnel, envisagent de sérieusement alléger voire de suspendre leur itinéraire rentré en demi-fond pour ne pas augmenter les prestations. Au décompte final, une rationalisation « *naturelle* » des sociétés risque de s'intensifier car des colonies fréquenteront des locaux enlogeant simultanément les nationaux et le demi-fond. *In fine*, le personnel administratif de la RFCB risque d'être confronté à des contraintes informatiques.

Solution arrêtée. Pour rappel, l'entente de vitesse *Hunelle Dendre-Le Ramier du Sud* s'est avérée mécontente, en assemblée générale de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, de son lâcher de vitesse 2024. A ce jour, selon les dires du président **Francis Petit**, l'EPR Hainaut-Brabant wallon n'a pas été officiellement avertie par l'autorité judiciaire de la démarche introduite à son encontre par ladite entente. De son côté, pour l'heure, cette dernière a décidé, toujours selon les dires présidentiels et les mails en sa possession, de changer de mode de convoyage car elle ne souhaite plus que ses paniers cohabitent avec ceux de l'aile gauche de la région d'Ath, avec qui elle ne composait pas de résultat commun.

Ce changement ne remettra pas pour autant en cause, selon les dires présidentiels, le lâcher regroupant les deux ailes de la région d'Ath entériné par les instances provinciales. Une réflexion objective incite à penser que si le mécontentement résultait d'une plausible domination sportive exercée par l'aile gauche sur l'aile droite, la décision arrêtée ne devrait

en rien modifier la situation dans les airs de par les lâchers simultanés de ces deux ailes qui seront effectués par deux convoyeurs différents. Espérons qu'aucun incident ne survienne dans la synchronisation. Attendre s'impose donc… pour pouvoir tirer des enseignements. Sainte Catherine Labouré, sainte patronne des colombophiles, veille… au grain.